

PAR COURRIEL

Québec, le 21 août 2020

Madame Carole Leclerc
Direction des mandats stratégiques et de l'habitation
carole.leclerc@mamh.gouv.qc.ca

Objet : **Projet de construction d'un tramway à Québec – Questions complémentaires du 21 août 2020**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le **25 août** prochain à 14 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. À la question sur la croissance démographique attendue et les effets sur les différents quartiers de la ville (DQ15.1) vous avez répondu : « Pour ce faire, l'agglomération a notamment fait la démonstration de ses besoins en logements en conjuguant les espaces disponibles à l'intérieur de son [périmètre urbain] PU avec ses besoins futurs, tout en appliquant des densités résidentielles selon les affectations urbaines de la Ville ». Dans le schéma d'aménagement et de développement, l'agglomération de Québec indique que : « Le PU a été agrandi de 2,5 % (145 ha) afin de répondre à cette croissance démographique » (DA15, p.185).

Est-ce que cette pratique est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement (OGAT)? Est-ce que vous pouvez présenter, détailler et commenter la démonstration que l'agglomération de Québec a faite en regard de l'optimisation des espaces disponibles à l'intérieur de son PU pour ses besoins en logements actuels et futurs?

